

Demande de permis d'urbanisme relative à l'extension du parc d'activité économique des Hauts-Sarts 4 à HERSTAL et OUPEYE

Brève description du projet

| | |
|---|---|
| <u>Projet</u> : | construction de l'équipement général de la zone 4 du parc d'activité économique des Hauts-Sarts et amélioration de son accès. |
| <u>Localisation</u> : | Parc d'activité économique des Hauts-Sarts |
| <u>Situation au plan de secteur</u> : | Zone d'activité économique industrielle, zone d'activité économique mixte, zone d'espaces verts et zone d'habitat |
| <u>Demandeur</u> : | SPI+ |
| <u>Auteur de l'étude d'incidences</u> : | CSD Ingénieurs+ |

Contexte de l'avis

| | |
|---------------------------------------|--|
| <u>Date de réception du dossier</u> : | 25 novembre 2015 |
| <u>Référence légale</u> : | Article R.82. du Livre I ^{er} du Code de l'Environnement |
| <u>Portée de l'avis</u> : | 1) Opportunité du projet au regard des objectifs définis par l'article 1 ^{er} , § 1 ^{er} , alinéa 2 du CWATUPE 2) Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement |

1. AVIS SUR L'OPPORTUNITE DU PROJET

La CRAT émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Elle estime que ce projet permettra de mettre en œuvre la zone 4 du parc d'activité économique des Hauts-Sarts. Le projet intègre une série de mesures qui permettront de réduire son impact sur l'environnement et sur le voisinage. Plus particulièrement, la CRAT apprécie que le projet prévoie des mesures qui permettront de limiter son impact sur la mobilité de la zone actuellement problématique.

2. AVIS SUR LA QUALITE DE L'ETUDE D'INCIDENCES

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de bonne qualité.

Elle souligne la clarté du document et relève qu'il analyse de façon complète les différents domaines environnementaux.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président